

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 121

présenté par
M. Michel Bouvard

ARTICLE 35

État B**Mission "Médias"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse	0	0
Soutien à l'expression radiophonique locale	1 500 000	0
Contribution au financement de l'audiovisuel public	0	1 500 000
Audiovisuel extérieur de la France	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur des radios libres joue un rôle clé dans la richesse et la diversité du paysage audiovisuel français. Elles représentent 602 radios locale et 2850 salariés (soit 58 % des salariés de

la radio privée), 270 journalistes ainsi que de nombreux bénévoles. pourtant, le barème de subventions aux radios libre n'a pas été réévalué depuis 2002, ce qui représente une perte de plus de 20 % de la valeur réelle de ces subventions, alors même que leurs frais ont augmenté en parallèle et qu'il leur faudra financer le passage au numérique.

L'objet de cet amendement est donc d'augmenter les crédits alloués au Fonds de soutien à l'expression radiophonique, première action du programme 312 de la mission « Médias » en les portant de 26,4 à 27,9 millions d'euros, de façon à pouvoir revaloriser le barème. Cette augmentation est financée par le redéploiement de crédits inscrits au programme « Contribution au financement de l'audiovisuel public », plus précisément sur ceux de l'action 1, « Contribution au financement de l'audiovisuel public ». Ce programme a en effet été richement doté, alors même que les coûts de fonctionnement de l'audiovisuel public pourraient être optimisés et que son périmètre mériterait d'être réétudié.